

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert GEORGEMEL.

Etaient présents : G. GEORGEMEL J.P. MARTIN R. LEMOINE
 J.M. GILLOT S.GALDO E. JAMMAS
 R. VOIZEUX R. MAINO
 A. RIBEIRO H. KWASIAK J.P. MUGNIER

Absents excusés : G. VALTON a donné procuration à G. GEORGEMEL
 I. LARDIN a donné procuration à H. KWASIAK
 G. CASTENETTO
 M. RENAUT

Secrétaire de séance : S. GALDO

Budget primitif Commune 2018

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget primitif Commune 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement : 527 679,67 €**

- **Section d'investissement : 318 988,00 €**

Budget primitif 2018 service assainissement

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2018 du service assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement : 37 403,76 €**

- **Section d'investissement : 106 713,61 €**

Budget primitif lotissement 2018

Présenté par le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2018 du lotissement 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- **Section de fonctionnement : 116 935,15 €**

- **Section d'investissement : 182 097,15 €**

Convention DEFIS

La communauté d'agglomération de Chaumont octroie à Mandres, 400 heures de travail réalisées par cette association. Tout dépassement de ce nombre d'heures doit faire l'objet d'une convention avec DEFIS.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Subvention collège DOLTO

Une subvention est sollicitée par le collège F. DOLTO de Nogent pour 4 collégiens de Mandres-la-Côte qui doivent partir en voyage en Allemagne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal octroie une subvention de 70 euros par collégien. 280 € seront directement versés au collège.

Subventions collège Saint-Saëns

Une subvention est sollicitée par le collège Saint-Saëns pour 1 collégien de Mandres-la-Côte qui doit partir en voyage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal octroie une subvention de 70 euros. Cette somme sera directement versée au collège Saint-Saëns.

Achat parcelle n°681

Afin de pouvoir réaliser les travaux rue d'Alsace, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour l'acquisition de la parcelle n° 681, d'une superficie de 87 m² et fixe le prix d'achat à 14,50 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 heures 35.